

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Conseil d'administration



2017-02-01

Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le mercredi 1^{er} février 2017 à 11 h 30 à la salle numéro 113 du Parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Bernard Lapointe	Amherst
Guylaine Berlinguette	Arundel
Evelyne Charbonneau	Huberdeau
Danielle St-Laurent	Lac-Supérieur
Jean-Pierre Monette	La Minerve
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence du vice-président, monsieur Maurice Plouffe, maire de la Municipalité de La Conception.

Absent :

Steven Larose	Montcalm
---------------	----------

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix, ainsi que l'adjointe administrative, madame Venise Côté, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le vice-président, monsieur Maurice Plouffe, souhaite la bienvenue aux membres et procède à l'ouverture de la séance, il est 11 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

011-2017

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Conseil d'administration



Il est proposé par M. le conseiller Bernard Lapointe
appuyé par Mme la conseillère Danielle St-Laurent
et résolu unanimement des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté sans aucune modification, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Ratification de l'ordre du jour;
3. Achat des habits de combat pour l'année 2017;
4. Levée de la séance extraordinaire.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

012-2017

Il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Charbonneau
appuyé par M. le conseiller Maurice Plouffe
et résolu unanimement des membres présents

QUE l'ordre du jour soie ratifié.

ADOPTÉE

ACHATS DES HABITS DE COMBAT POUR L'ANNÉE 2017

013-2017

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la protection contre les incendies selon la constitution d'une régie inter-municipale à savoir : la Municipalité d'Amherst, la Municipalité du canton d'Arundel, la Municipalité d'Huberdeau, la Municipalité de La Conception, la Municipalité de Lac-Supérieur, la Municipalité de La Minerve, la Municipalité de Montcalm et la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec*;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Conseil d'administration



CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie doit renouveler ses habits de combats selon un processus de 20 habits de combat par année pour une durée minimum de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE suite au deuxième appel d'offre sur invitations, ou quatre (4) fournisseurs sont invités, la compagnie Aréofeu se révèle le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 33 200 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget 2017 pour l'achat desdits habits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Monette
appuyé par M. le conseiller Bernard Lapointe
et résolu unanimement des membres présents

DE mandater le directeur afin de procéder à l'achat de 20 habits de combat par la compagnie Aréofeu pour un montant de 33 200 \$ plus taxes.

QUE le conseil d'administration autorise le secrétaire-trésorier à signer ladite résolution.

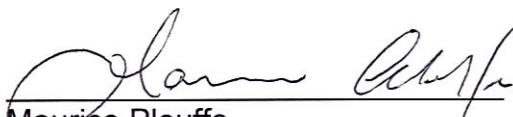
ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

014-2017

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bédard
appuyé par Mme la conseillère Évelyne Charbonneau
et résolu unanimement des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 11 h 34.


Maurice Plouffe
Vice-président


Jean Lacroix
Directeur et secrétaire-trésorier